

CIAM

RAPPORT MENSUEL

SUR L'EXERCICE DES

DROITS DE VOTE EN 2026

ACTIVE & ENGAGED PORTFOLIO MANAGEMENT

Document mis à jour tous les mois

Dernière mise à jour le 31/01/2026

1/ Politique d'engagement actionnarial et de vote aux assemblées

CIAM est une société de gestion qui investit dans des entreprises cotées, ayant leur siège social en Europe ou en Amérique du Nord. La stratégie d'investissement de la société de gestion repose sur des outils propriétaires. **CIAM** utilise différents filtres et critères pour réduire l'univers d'investissement potentiel, afin de déterminer les potentielles valeurs dans lesquelles investir. **Le processus de sélection et d'investissement est basé sur une analyse fondamentale et une évaluation et identification d'un ou plusieurs catalystes sur les sociétés.** La probabilité et le timing de la réalisation de l'évènement sont estimés pour chaque investissement potentiel.

La sélection financière de titres s'enrichit aussi d'une analyse extra-financière qui repose sur l'inclusion dans le processus d'investissement de la dimension Gouvernance, avec comme critères la recherche de qualité et de la bonne gouvernance d'entreprise alliant compétence, transparence et indépendance. **Le levier de la Gouvernance nous permet d'actionner les dimensions Sociales et Environnementales**, dont la transparence doit être totale afin d'évaluer au mieux l'ensemble des risques ESG.

CIAM a mis en place une « Politique d'engagement actionnarial » conformément à l'article 198 de la loi française n°2019-486 du 22/05/2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises et conformément aux dispositions des articles L.533-22 et R.533.16 du Code monétaire et financier français.

La Politique d'engagement actionnarial vise à décrire : le suivi de la stratégie des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise ; le dialogue

actionnarial ; l'exercice des droits de vote ; la coopération avec les autres actionnaires ; la communication avec les parties prenantes pertinentes ; la prévention et la gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels par rapport à leur engagement.

CIAM a également construit une « Politique de vote » active, cohérente, transparente et totalement indépendante, en exerçant les droits de vote attachés aux titres détenus dans les portefeuilles gérés, **CIAM** a pour objectif de défendre les intérêts des clients et ou de tous ses investisseurs.

CIAM ne pratique pas le vote automatique, ni le vote automatisé et analyse l'ensemble des résolutions selon sa propre Politique de vote.

La Politique d'engagement actionnarial et la Politique de vote sont disponibles sur le site internet de **CIAM**.

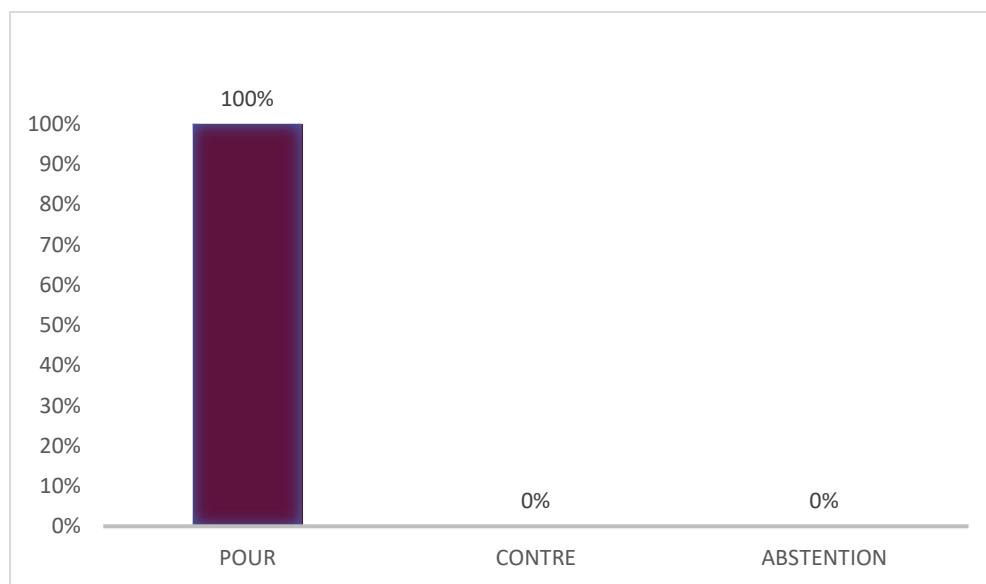
CIAM publie sur son site internet un « Rapport annuel sur l'exercice des droits de vote ». Le présent « Rapport mensuel sur l'exercice des droits de vote », indépendant du rapport annuel, est produit dans un objectif de transparence renforcée de l'exercice des droits de vote de **CIAM**.

Ce document est mis à jour tous les mois et conserve les publications des mois précédents.

2/ Exercice des droits de vote de l'année 2026

2.1 / Exercice des droits de vote en janvier 2026

Statistiques de votes





KENVUE

Date : 29/01/2026

Secteur : Consumer Healthcare
Products

Région : United States

Exercice des droits de vote :

CIAM a voté pour à l'ensemble des résolutions présentées.